

Objet : liste des délibérations

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 25 août 2025
à 18.30 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR :

Délibération n° 23-2025 : Affaires scolaires – Tarification des repas cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2025-2026

De nombreuses communes ont mis en place un dispositif de restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires. Il semble intéressant de rappeler le cadre juridique et pratique dans lequel il convient de réaliser et de gérer un tel service.

Délibération n° 24-2025 : Finances – Objet : Ajustement des crédits d'investissements au chapitre 041 - Décision modificative n°2

Il faut transférer les sommes imputées sur le compte 27638 vers le compte 211. par une opération d'ordre budgétaire par le chapitre d'ordre 041 et abonder les crédits

- dépense d'investissement : 211. Chapitre d'ordre 041 pour 51 466.69€
- recette d'investissement : 27638 Chapitre d'ordre 041 pour 51 466.69€

Délibération n° 25-2025 : Finances – Objet : virements de crédits de fonctionnement au chapitre 011 - Décision modificative n°3

Il s'agit d'un transfert de crédits au chapitre 011.

Questions diverses

Fait à Saint-Ours le 08 août 2025

Le Maire

Louis ALLARD



MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,
73410 Saint-Ours

Tel. : 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



Objet : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 25 août 2025
à 18.30 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR :

Délibération n° 23-2025 : Affaires scolaires – Tarification des repas cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2025-2026

Délibération n° 24-2025 : Finances – Objet : Ajustement des crédits d'investissements au chapitre 041 - Décision modificative n°2

Délibération n° 25-2025 : Finances – Objet : virements de crédits de fonctionnement au chapitre 011 - Décision modificative n°3

Questions diverses

Fait à Saint-Ours le 08 août 2025

Le Maire

Louis ALLARD

